

SESSION des 14, 15 et 16 décembre 2011

Messa BOUZIDI — au nom du groupe socialiste, écologiste et apparentés

Modalités d'application des nouvelles orientations de la politique
régionale agricole et de développement rural

Le maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage
en Rhône-Alpes

**« Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Cher-e-s collègues,**

Intervention de Messa BOUZIDI PSEA, sur la nouvelle politique agricole de la région Rhône-Alpes en ce qui concerne le maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage en Rhône-Alpes.

Monsieur le Président, cette intervention se fera à 3 voix

Moi-même pour ce qui concerne le premier volet, le maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage en Rhône-Alpes, le second, l'usage de l'eau en agriculture sera abordé par ma collègue Rosa ARANDA et le troisième concernant les PSADER par Sheila MC CARRON.

Monsieur le président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

Vous le savez l'abattage des animaux d'élevage dans des établissements agréés est une obligation réglementaire notamment pour des raisons sanitaires.

La baisse de la consommation de viande, la concurrence avec d'autres pays producteurs et la recherche d'une compétitivité toujours plus forte font qu'aujourd'hui les opérateurs des filières d'élevage tendent à la concentration y compris au niveau de l'abattage. Il faut savoir que de 2001 à 2009 la région a perdu 5 abattoirs.

Cette concentration a fortement modifié la carte des abattoirs en France. De nombreuses collectivités ne souhaitent plus en avoir la gestion. Ils sont alors privatisés. N'ayant plus le rôle d'un service public, certains abattoirs privés décident d'imposer des surtaxes pour des petits volumes ou de supprimer une chaîne d'abattage pour spécialiser leur activité. Dans l'Ain, l'abattoir privé de Bourg-en-Bresse impose une taxe considérée comme abusive pour les agriculteurs en circuits courts.

Par ailleurs les caprins et ovins ne sont plus acceptés, ces producteurs en circuits courts n'ont plus d'alternatives locales et interpellent les élus du syndicat de développement de Bourg-en-Bresse.

La rentabilité des filières en circuits courts et des filières locales étant directement liée au maillage territorial des abattoirs, vous comprendrez que la disparition des outils municipaux et la centralisation des entreprises privées ont un impact très important sur leur pérennité et leur rentabilité, soutenues

par ailleurs par la région dans le cadre des objectifs PRADR. Elles ont aussi un impact négatif sur le maintien de compétences locales notamment des artisans bouchers dont le lien avec l'éleveur était gage de qualité.

Il faut donc retrouver une cohérence dans la gestion et le soutien des outils d'abattage pour répondre aux enjeux de développement des circuits courts et vente de proximité.

Les outils d'abattage, industriels, de proximité voire intermédiaire doivent coexister de façon cohérente au profit du producteur et du consommateur. Leur diversité joue un rôle primordial dans le maintien du tissu économique régional tant en amont, au niveau de la production agricole, qu'en aval au niveau des acteurs de la transformation voire de la commercialisation des produits. Un nouveau modèle alimentaire de proximité intégrant ces trois niveaux.

Comment ?

Cette délibération régionale ouvre des perspectives de gouvernance intéressantes en souhaitant associer les PSADER à l'accompagnement des projets.

Les abattoirs de proximité doivent pouvoir se moderniser et diversifier leurs débouchés par l'investissement dans de nouveaux outils de découpe et de transformation nécessaires à la vente sur des marchés de proximité. Nos aides prendront la forme soit de subvention et/ou d'avance remboursable sans qu'elles soient cumulables avec d'autres aides régionales du même type (FRIS AA par exemple). Des abattoirs intégrés dans la filière économique et agricole du territoire, s'approvisionnant majoritairement sur le bassin de production alentour.

Je vous remercie. »